

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ENLÈVEMENT  
ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA RÉGION DE  
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	15
Pouvoirs .....	03
Total votants .....	18

**Affaire n°182/06-2025**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE  
CONVENTION DE CESSION DE MATERIEL A TITRE  
ONEREUX AVEC LA SOCIETE EGGERSMANN  
POUR LA VENTE DU RETOURNEUR

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 20 JUIN 2025**

Le quorum non atteint le 16 juin, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), de nouveau convoqué le 16 juin 2025 s'est réuni le 20 juin 2025 à 16h00 au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jonathan Wofsy

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, titulaires.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFYSY, délégué suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Bernard NENY, suppléant.

**Pouvoirs :**

- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Mathérot à Mme Devauchelle (CCPB)
- de M. Gautier (CCPB) à M. Rodriguez (CCVB).

**Absents non représentés :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Jean-Paul Mosny, Eric Cantarel, Jean-Paul Bonvoisin, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Pierre Fernandes, Deborah Bernard, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Groslevin, Eric Piot

Excusés : Patricia Casier, Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean, Alain Brucher, Nathalie Semonsu.

**Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :**

Franck Grasseler, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

**Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :**

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet

Excusée : Michelle Bouilland-Chauveau.

**Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :**

François Benavente, Denis Thouvenot.

**Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :**

Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Hocine Oumari, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon

Excusés : Gérard Tabuy, Fernande Trezentos-Oliveira, Jean-Pierre Foubert, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie, Jonathan Zerdoun.

**Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :**

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Suzanne Barnet, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine, Claude Seveste, Alain Green

Excusés : Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Espérance Audineau.

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :**

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Arnaud Fabre, Laudiane Meigne-Portes, Laurence Barboux, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Patrice Legrand, Yann Lemaulf, Christian Coquelet, Josianne Trottier, Jean-Claude Merakchi, Nathalie Robaey.

**182/06-2025 Autorisation de signature d'une nouvelle convention de cession de matériel à titre onéreux avec la société Eggersmann pour la vente du retourneur :**

En date du 18 mars 2024, le comité syndical autorisait la signature de ce contrat de cession du retourneur avec la société Eggersmann pour un montant de 36 000,00 €.

Depuis ce contrat est resté en attente de validation par les services juridiques de l'acheteur allemand qui, finalement après nos relances, souhaite corriger le montant en l'augmentant de 250 €.

En conséquence, il est nécessaire d'abroger la délibération n° 138/03-2024 pour y apporter les modifications afin de permettre la signature de cette nouvelle convention.

Vu le projet de cession du matériel à titre onéreux, en annexe,

Considérant qu'aux termes de cette nouvelle convention, il a été convenu de vendre à la société Eggersmann le retourneur automatique de type BACKHUS LT 30 22 E AR+TR composé d'un retourneur à couloir à entraînement électrique (E) pour un fonctionnement en automatique (AR) et équipé d'un chariot de transfert (TW) pour un montant de 36 250 € au lieu de 36 000€,

Le Comité Syndical,

- **ABROGE** la délibération n° 138/03-2024 du 18 mars 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de cession du matériel avec la société Eggersmann aux conditions exposées ci-dessus
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. .

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 20 juin 2025.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat